

UN MOIS DE RÉPRESSION

ENCORE DES CONDAMNÉS A MORT !

12 avril. — Dijon, Tribunal militaire. — Youssef Dif et Kouider Lagsair.

12 avril. — Bône, Tribunal militaire. — Abdallah Merakeb et Khemissi Bellel.

15 avril. — Setif, Tribunal militaire. — Trois jeunes militants du F.L.N. Tous condamnés à mort.

SOLIDARITE AVEC CES HOMMES VICTIMES DE L'IMPERIALISME FRANÇAIS.

IL FAUT EMPECHER LE COUPERET DE TOMBER ENCORE !

DE LOURDES PEINES DE PRISON

12 avril. — Marseille. — Mohamed Tahar Daksi, condamné à 10 ans de prison.

12 avril. — Bône. — Ali Chettahab, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

14 avril. — Marseille. — 46 militants du F.L.N. condamnés à des peines de 2 ans à 20 ans de réclusion criminelle.

14 avril. — Lyon. — Tahar Temzi, condamné à 8 ans de prison.

14 avril. — Paris. — Areskaï Guettaf, 10 ans de réclusion criminelle. Belkacem Betroune, 8 ans de la même peine. Arab Cherdouh et Ahmed Naït Oumeziane, 3 ans de prison.

15 avril. — Setif. — Des peines de réclusion contre plusieurs militants algériens.

23 avril. — Marseille. — 9 militants du F.L.N. condamnés à des peines de 3 ans à 20 ans de prison.

SOLIDARITE DANS LE COMBAT SOLIDARITE DE FAIT

Encore des Français, hommes et femmes courageux, arrêtés et condamnés pour leur aide à la Révolution algérienne.

Le 8 avril, à Paris, arrestation de Mme Maria Djediane, née Guillerier, accusée de servir d'agent de liaison pour le F.L.N.

Le 14 avril, à Tarbes, arrestation d'Odette Grassus, inculpée également pour avoir servi d'agent de liaison entre les différentes zones F.L.N. des Hautes-Pyrénées.

ENCORE DES SAISIES

« Les Temps modernes », « Vérité-Liberté », « Témoignages et Documents » saisis au cours du mois pour avoir dit la vérité des « harkis » à Paris.

« L'Humanité » et « Libération » saisis pour avoir exigé le châtimement des généraux fascistes.

Nous nous élevons ici, comme chaque fois, contre ces nouvelles atteintes à la liberté de la presse.

Par suite du manque de place nous nous voyons obligés de reporter au prochain numéro, la suite de l'article de P. FRANK « OU VA L'ALGERIE ? » (Voir « La Vérité des Travailleurs » numéros 114 et 115.)

CINQ FRANÇAIS CONDAMNÉS A DIX ANS DE PRISON AU PROCES DU RESEAU DE SOUTIEN DE LYON

« Je me sens plus proche d'un révolutionnaire algérien que de M. Lagaille », déclare Claudie Duhamel.

Le Tribunal militaire de Lyon, qui a siégé du 6 au 14 avril, a rendu son jugement de classe ; peine maximum pour cinq des accusés français.

Claudie Duhamel, Nicole Brochier, Jean Brochier, Jean-Marie Boeglin et France Preiss, 10 ans de prison, soit plus que le principal accusé algérien, Tahar Temzi, condamné à 8 ans.

Rappelons que Jean-Marie Boeglin et France Preiss, qui ont échappé à la police, étaient juges par contumace.

Deux autres accusés, André Avocat et Mme Desvignes, étaient condamnés, eux, à 3 ans de prison avec sursis.

Ce procès rappelle celui du « Réseau Jeanson » ; même atmosphère, même défense des accusés, revenant pour la plupart, hautement leur action, et lui donnant une signification politique. Citons les déclarations très dignes et courageuses de Claudie Duhamel, étudiante de 23 ans : « Mes adversaires, ce sont les colonialistes, pas les Algériens. Je n'ai pas l'impression d'avoir trahi ma communauté, car en France même, il y a deux communautés, on le voit bien depuis quelques jours ».

A la remarque du président, que l'argent qu'elle transportait, servait à acheter des armes : « J'ai pensé à cela. Je n'ai pas « les mains propres ». Je dis simplement que si je n'avais rien fait, je ne les aurais pas eues non plus. J'aurais été complice de ceux qui se tuaient en Algérie au nom de ma citoyenneté française. Il ne suffit pas de s'indigner devant les tortures... Je pense que si je n'avais rien fait, je serais aussi responsable d'un autre sang versé, à l'heure où les Algériens passent du plan de rebelles à celui d'interlocuteurs valables ».

La défense avait fait citer de nombreux témoins en faveur des accusés.

Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Jules Roy, Arthur Adamov, Jean-Marie Domenech, Robert Barrat, Daniel Mayer, Claude Bourdet, Paul Teitgen, Vercors, mais les juges, se retranchant derrière l'ordonnance du 3 octobre 1960, prise après le procès du « Réseau Jeanson » ont tenté d'empêcher les témoignages de moralité des personnalités n'ayant pas connu « des faits ».

La défense a pu faire remarquer qu'au « procès des barricades » on avait été moins tatillon.

Néanmoins, VIDAL-NAQUET put déclarer : « Je me sens solidaire des accusés » et évoquer l'assassinat de Maurice Audin comme motivation suffisante à l'action des accusés.

— La répression s'est abattue très fort sur ceux qui ont eu la dignité de revendiquer bien haut leur engagement. Ce sont les meilleurs d'entre nous. Il faut qu'une grande solidarité leur vienne en aide !